Présilly
Le balcon du Genevois

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 14	L'an deux mille vingt et un, le neuf février, à dix-neuf heures et trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Présilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, Sous la présidence de Monsieur Nicolas DUPERRET, Maire Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 février 2021
Conseillers présents :	N. DUPERRET, L. DUPAIN, D. ROULLET, T. PORRET, M. FAVRE, S. MACHIN, P. MARCHAND, D. MAXIT, B. PORRET, Y. NARDO A. VULLIET
Conseiller excusé :	C. CLERT a donné pouvoir à M. FAVRE, F. DUFOND a donné pouvoir à N. DUPERRET, P. JOLY a donné pouvoir à S. MACHIN
Conseiller absent :	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sont excusés C. CLERT qui a donné pouvoir à M. FAVRE et F. DUFOND qui a donné pouvoir à N. DUPERRET ;

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques, aucune demande n'est faite. Le compte rendu est approuvé.

2- NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit dans son alinéa 1er que « Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance », il convient de désigner un secrétaire pour la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance et il est ensuite procédé au vote :

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Désigne Tony PORRET secrétaire de séance.

3- AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire explique que depuis décembre 2016, la Commune de Saint Julien en Genevois s'est portée volontaire pour piloter le projet communal de police pluri-communale sur le bassin genevois. Le service police pluri-communale compte aujourd'hui 8 agents mutualisés avec les communes d'Archamps, Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly.
La convention portant sur la création de cette police pluri-communale et liant les communes adhérentes arrivent à échéance le 31 décembre 2020.

Depuis octobre 2020, les communes de la police pluri-communale ont engagé un travail de refonte de cette convention. Ce travail consiste à redéfinir les missions, le périmètre d'intervention, le volume horaire et les effectifs engagés.

Par ailleurs, la commune de Collonges sous Salève souhaite mutualiser son service de la police municipale et ainsi adhérer à la convention.

Dans ce contexte, il est proposé de prolonger de 4 mois la convention conclue en 2016, afin de pouvoir rediscuter sereinement avec les communes partenaires les termes de la convention et de travailler conjointement sur les évolutions à donner à la police pluri-communale.

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2212-10,

Vu le code de la Sécurité Intérieur, notamment l'article L512-1,

Il est proposé au Conseil Municipal,

D'approuver les termes de l'avenant à la convention,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention portant sur la mutualisation de la portant mutualisation de la police municipale de Saint Julien en Genevois, d'Archamps, Beaumont, Neydens et Présilly

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Approuve les termes de l'avenant à la convention,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention portant sur la mutualisation de la portant mutualisation de la police municipale de Saint Julien en Genevois, d'Archamps, Beaumont, Neydens et Présilly

4- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISE EN VERTU DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNCIPAL DU 26 MAI 2020 ET DU 7 JUILLET 2020

Par délibération n° 2020-26 en date du 26 mai 2020 et du 7 juillet 2020, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat délégation pour l'exécution de certaines missions :
Cette délégation intervenant sous le contrôle du conseil municipal il appartient au Maire de rendre des décisions prises :

- Décision 2021-01 portant sur la renonciation de la Commune à utiliser l'exercice de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées A1722 + 1710 et 1717 sises 200 Route de l'Epinette à PRÉSILLY 74160.

- Décision 2021-02 portant sur la renonciation de la Commune à utiliser l'exercice de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées A875 et 878 sises 751 Route de Beauregard à PRÉSILLY 74160.

- Décision 2021-03 portant sur la renonciation de la Commune à utiliser l'exercice de son droit de préemption pour la parcelle cadastrée A1032 sise 52 Route du Thouvex à PRÉSILLY 74160.

- Décision 2021-04 portant sur la renonciation de la Commune à utiliser l'exercice de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées A1943 et 1946 sises Rue des Bassins à PRÉSILLY 74160.

5- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Commission travaux :

Monsieur T. PORRET rappelle les travaux en cours dans la commune :

- Travaux route du petit câble : la finalisation des travaux de la tranche 1 est prévue fin février, le raccordement électrique doit être effectué le 19 février et l'enrobé des trottoirs le 22 février.
- Travaux de mise aux normes des personnes à mobilité réduite de la mairie : la réception des travaux intérieurs est prévue pour le 23 février. Les travaux extérieurs ne pourront reprendre que lorsque le sol sera sec depuis plusieurs jours. Enfin le réaménagement dans la mairie est envisagé pour début avril.

Concernant les travaux à venir de l'Aménagement Foncier et Forestier, Monsieur T. PORRET explique qu'une première réunion s'est tenue avec le maître d'œuvre ayant produit l'avant-projet. Le planning prévisionnel, pour les travaux, prévoit un appel d'offres courant mars. La commission d'appels d'offres se réunira en avril pour la sélection des entreprises. Les travaux devraient s'effectuer à partir du mois de mai pour se terminer à l'automne.

Enfin, une commission travaux sera organisée après approbation du budget primitif.

Commission urbanisme :

Monsieur L. DUPAIN explique qu'un permis pour un projet d'habitat coopératif avait été déposé et accepté en 2019. Le pétitionnaire souhaite déposer un nouveau projet simplifié, redimensionné et comptant moins de logements. Ce nouveau projet prend en compte le refus de la commune à se porter caution de la construction. Monsieur L. DUPAIN informe que la commune a été accompagnée par le CAUE pour les aspects architecturaux du nouveau projet dont le permis devrait être déposé dans les prochaines semaines.

6- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :

Economie et Tourisme : Monsieur S. MACHIN informe les membres du conseil que des entreprises du territoire ont bénéficié d'aide pour palier à la crise sanitaire et que des fonds sont encore disponibles/

Rencontre thématique du commerce, Monsieur S. MACHIN informe que

- 68 boutiques sont enregistrées sur la plateforme « déclic genevois »,
- Une réflexion est en cours sur les zones d'activités économique et qu'il est noté qu'apparaissent des conflits entre les particuliers et les entreprises qui cohabitent dans ces zones. Une réflexion est en cours pour le rachat des privés pour que le lieu soit bien identifié comme une zone d'activités.
  Le budget 2021 reste équivalent à l'année antérieur avec un montant important axé sur la voirie.

La nuit est belle : la commune de Présilly s'associe au projet de l'extinction de l'éclairage public du Grand Genève qui est prévue le 21 mai prochain.

M. le Maire demande si des divers sont à aborder.
Aucune autre demande n'est faite.

La séance est levée à 19h55.

Présilly,
Le 15 février 2021

Le Maire

N. DUPERREY

MAIRIE DE PRÉSILLY (Haute-Savoie)